

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 11 MARS 2025

Délibération n° 012 - 2025

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/02/2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET - Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN)

Membre absent : Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 14

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre absent : 2

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS TRANSFEREES PAR GRAND BOURG AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 le Conseil municipal a approuvé le principe que la commune verse les subventions aux associations locales précédemment versée par Grand Bourg Agglomération.

Ce versement est compensé par le versement d'une attribution de compensation de 113 680€.

Il est donc proposé d'affecter ces subventions, de manière strictement identique à l'année précédente.

Il est également proposé de valider définitivement le montant des Attributions de compensation versée pour un montant de 113 680€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE les subventions aux associations telles que présentées ci-après :

ADMR	12 000 €
Arts martiaux	2 600 €
Association sportive Collège	1 000 €
Atelier Bleu Mandarine	1 500 €
Bresse Tonic Foot	25 000 €
Cavalier Fou Bressan	2 000 €
Collège de l'Huppe	15 000 €
GEM - Tendre la Main	2 000 €
Jeunes sapeurs pompiers	3 000 €
Pâte à trac	6 000 €
RCCM	43 500 €
Union DDEN	80 €
Total Montrevel-en-Bresse	113 680 €

VALIDE le montant des Attributions de compensation versées dans ce cadre pour un montant de 113 680€.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance

Christophe DESMARIS

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.